

Conseil communal de Vufflens-la-Ville – 18 décembre 2024

Rapport de la Commission chargée d'analyser le préavis municipal N° 12/2024 « Réfection de l'éclairage public »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission, composée de :

- Monsieur **Samuel Berthoud**
- Monsieur **Romain Niklaus**
- Monsieur **Quentin Riva** (Président)

a été mandatée afin d'analyser le préavis 12/2024 portant sur la « **Réfection de l'éclairage public** » de Vufflens-la-Ville.

Une rencontre a eu lieu le 25 novembre 2024 avec la municipalité (Olivier Duperrut, Pascal Berchier) à 19 h, afin de répondre à diverses questions.

Arguments principaux :

Économie d'énergie substantielle : réduction de la consommation de KW projetée de plus de 71 %, grâce à l'adoption d'une nouvelle génération de LED.

Fin de production des lampes au sodium : les lampes actuellement en place dans la commune seront arrêtées en 2027, et certaines installations sont devenues vétustes, présentant des risques potentiels (fissures sur certains mats).

Réglage de l'intensité lumineuse : la possibilité d'intensifier ou d'abaisser progressivement l'éclairage en fonction des heures nocturnes ou lors de manifestations ponctuelles.

Respect de la faune : des études montrent que la faune est moins dérangée par une transition lumineuse progressive, plutôt que par des changements brusques entre on/off.

Optimisation du faisceau lumineux : les LED permettent de mieux diriger la lumière, minimisant ainsi les nuisances lumineuses, si nécessaire.

A noter qu'à ce stade, la Municipalité estime qu'une étude n'est pas nécessaire concernant l'éclairage public en raison de l'absence de retours de la population au sujet de l'éclairage.

Conclusion :

La Commission approuve le projet de réfection de l'éclairage public, qui vise non seulement à améliorer l'efficacité énergétique, préserver la faune, réduire la pollution lumineuse, garantir la sécurité et qui s'inscrit également dans les objectifs fixés dans notre PECC notamment en ce qui concerne la préservation de la biodiversité et réduire la consommation de l'éclairage public de notre commune.

Fait à Vufflens-la-Ville, le 4 décembre 2024.



Samuel Berthoud

Romain Niklaus



Quentin Riva (Président)